



REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

**OPTION: Gestion**

**FILIERE: Comptabilité Audit  
et Contrôle de Gestion (CACG)**

**MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS  
ASSOCIES AU DIPLOME DE LICENCE  
PROFESSIONNELLE EN SCIENCE DE GESTION**

**THEME**

**LES DETERMINANTS DE RECOURS DES PME  
AUX CABINETS FISCAUX**

**Réalisé par:**

**DJETTIN Houévo Isaac**

**&**

**AO Dossi Nadège**

**Sous la Direction de:**

**Maître de stage**

**Mr Karim ADIDO, DG du  
PRUNELLE D'AFRIK SARL**

**Maître de mémoire**

**Dr Aimé TOGODO AZON  
Enseignant-chercheur à la FASEG**

***ANNEE ACADEMIQUE 2014-2015***

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE  
GESTION N'ENTEND DONNER NI APPROBATION NI  
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE  
MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES  
COMME PROPRES A LEURS AUTEURS

## **DEDICACE**

Je dédie ce travail à:

- mon père Vincent **DJETTIN** ;
- ma mère Honorine **YEKPON** ;
- tous mes frères et sœurs

Isaac Houévo **DJETTIN**

## DEDICACE

Je dédie ce mémoire à:

- ma chère maman Josephine **AGBONAWA** ;
- mon cher papa Séraphin **AO** ;
- mes chers frères et sœurs Wilfred, Sylvie, Chimène, Alexandre, Alexis, Boris ;

Nadège Dossi **AO**

## REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de:

- Professeur Charlemagne Babatoundé **IGUE**, Doyen de la Faculté des sciences Economiques et de Gestion, et tout le corps professoral ;
- Docteur Alastaire **ALINSATO**, Enseignant à la FASEG pour nous avoir aidés à trouver le stage et aussi pour tous ses conseils et orientations ;
- L'Administrateur des Impôts, Karim **ADIDO**, Directeur du cabinet PRUNELLE D'AFRIK SARL, pour nous avoir acceptés comme stagiaires dans sa structure ;
- Docteur Aimé **TOGODO AZON**, Enseignant à la FASEG pour son entière disponibilité et son attention pour la rédaction de ce mémoire;
- Tout le personnel de PRUNELLE D'AFRIK SARL ;
- Nos amis et à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail ;
- Nos honorables membres du jury, pour avoir accepté de sacrifier leur précieux temps à l'amélioration de la qualité de ce travail ;
- Tout le corps enseignant de la FASEG.

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AG</b>	:	Assemblée Générale
<b>AGE</b>	:	Assemblée Générale Extraordinaire
<b>AIB</b>	:	Impôt Assis sur le Bénéfice
<b>AU</b>	:	Acte Uniforme
<b>BIC</b>	:	Bénéfice Industriel Commercial
<b>CCIB</b>	:	Chambre Commerciale d'Industrie du BENIN
<b>CDPF</b>	:	Code des Droits et Procédures Fiscaux
<b>CGI</b>	:	Code Général des Impôts
<b>CIME</b>	:	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
<b>CIPE</b>	:	Centre des Impôts des Petites Entreprises
<b>CNSS</b>	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>DG</b>	:	Directeur Général
<b>DGID</b>	:	Direction Générale des Impôts et Domaines
<b>GIE</b>	:	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GRFD</b>	:	Groupe de Réflexion sur la Fiscalité de Développement
<b>IFAC</b>	:	International Federation of Accountants
<b>IFU</b>	:	Identification Fiscale Unique
<b>IPTS</b>	:	Impôt Progressif sur Traitements et Salaires
<b>IS</b>	:	Impôt sur les Sociétés

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

<b>OCDE</b>	:	Organisation pour la Coopération et le Développement
<b>OECT</b>	:	Ordre des Experts Comptables de Tunisie
<b>PME</b>	:	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	:	Petite et Moyenne Industrie
<b>PTA</b>	:	Plan de Travail Annuel
<b>SARL</b>	:	Société A Responsabilité Limité
<b>SYSCOHADA</b>	:	Systeme Comptable pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée

### LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableaux</b>	<b>Libellés</b>	<b>Pages</b>
<b>Tableau 1</b>	Répartition du personnel de PRUNELLE D'AFRIK SARL au 17 Juin 2013	<b>8</b>
<b>Tableau 2</b>	Synthèse des déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux	<b>34</b>
<b>Tableau 3</b>	Répartition de l'échantillon par catégorie d'acteurs	<b>37</b>
<b>Tableau 4</b>	Présentation des résultats de l'enquête liés à l'hypothèse 1	<b>40</b>
<b>Tableau 5</b>	Présentation des résultats de l'enquête liés à l'hypothèse 2	<b>42</b>

### LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphiques</b>	<b>Libellés</b>	<b>Pages</b>
<b>Graphique 1</b>	Représentation graphique des résultats liés à l'hypothèse 1	41
<b>Graphique 2</b>	Représentation graphique des résultats liés à l'hypothèse 2	42

## RESUME

Cette étude intitulée: les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux s'est assignée comme objectif principal, d'identifier les déterminants de recours d'une PME à un cabinet fiscal. Elle est conduite sur la base des données fournies par la PRUNELLE D'AFRIK SARL et celles issues de nos questionnaires. Les exigences méthodologiques de l'étude nous ont conduits à un échantillon de vingt (20) entreprises clientes retenues et de trois (03) personnes chargées de gestion de dossiers de ces entreprises. Les résultats de l'étude ont abouti à la conclusion suivante: les PME, pour des raisons de sécurité fiscale, font recours à un cabinet fiscal pour chercher: une assistance fiscale et comptable, un conseil fiscal et en sus de tout ça, optimiser la fiscalité du fait que les cabinets fiscaux maîtrisent les dispositions fiscales en vigueur en vue de maximiser le résultat net après impôt. Enfin, nous finissons cette étude par des recommandations à l'endroit des PME, des cabinets fiscaux et de l'Etat Béninois.

Mots clés: la fiscalité: l'impôt, l'optimisation fiscale, le redressement fiscal, Petites et Moyennes Entreprises, cabinet fiscal.

## ABSTRACT

This survey titled: the determinants of recourse of the SMEs to the fiscal cabinet has given like main objective, to identify the determinants of recourse of a SMEs in a fiscal cabinet. It is lead on the basis of the data provided by the PRUNELLE D'AFRIK SARL and those stem from our questionnaires. The methodological requirements of the survey drove us to a sample of twenty (20) retained client enterprises and of three (03) people charged of management of files of these enterprises. The results of the survey succeeded to the following conclusion: the SMEs, for reasons of fiscal security, make resort to a fiscal cabinet to look for: a fiscal and countable aid, a fiscal advice and in addition to all that, to optimize the tax system because the fiscal cabinet master the fiscal arrangements in force in order to maximize the net result after tax. Finally, we end up this survey recommendations at the place of the SMEs, the fiscal cabinet and Beninese state.

Key words: Tax system, tax, fiscal optimization, correction fiscal, Small and Middle Enterprises (SMEs), fiscal cabinet.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: PRESENTATION DU CADRE ET DEROULEMENT DESTAGE .....	3
SECTION I: CADRE INSTITUTIONNEL.....	3
SECTION II: OBSERVATION DE STAGE ET ETAT DES LIEUX.....	9
CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE ET METHOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	14
SECTION I: CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.....	14
SECTION II: METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	35
CHAPITRE III: ETUDE EMPIRIQUE.....	40
SECTION I: PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS .....	40
SECTION II: RECOMMANDATIONS.....	43
CONCLUSION.....	46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	47



# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

La fiscalité est devenue une préoccupation majeure au cœur de tout Etat ou gouvernement compte tenu de son important rôle dans le développement de la nation. Elle est une variable dont dépendent de nombreux pays du monde dans la gestion budgétaire annuelle et constitue parmi les nombreuses sources de financement, celle la plus importante et principale en matière de financement sur fonds propre. L'impôt permet de couvrir les dépenses publiques et d'assurer une certaine redistribution de la richesse pour maintenir la paix sociale et favoriser le développement humain. Pour l'entreprise, la fiscalité occupe aussi une place de choix en raison de son implication dans la quasi-totalité des décisions de gestion et de son incidence sur la compétitivité.

En effet, il s'agit des pays en voie de développement notamment les pays africains dont le budget annuel représente plus de 50% des recettes fiscales. Ces pays en font une grande priorité et en portent une attention singulière du fait qu'il est un pôle de développement pour leur pays. Et ces Etats ne peuvent de façon précise et ponctuelle jouer leur rôle régalien en tant que puissance publique, en matière de réalisation des infrastructures de développement sans pouvoir adopter une bonne politique fiscale dans la prise des mesures idoines pour assurer le recouvrement effectif des recettes fiscales. Pour ce faire, des lois et textes fiscaux ont été pris et adoptés dans ce sens en vue de faciliter la tâche, et pour l'administration fiscale, et pour les contribuables dans la gestion fiscale. Donc la fiscalité devient une obligation dont doit s'acquitter tout contribuable en l'occurrence les entreprises exerçant leurs activités dans le pays concerné afin de permettre à l'Etat de jouer pleinement son rôle. Par ailleurs, les entreprises en l'occurrence les PME, quant à elles, se heurtent dans leur gestion fiscale à cause de l'envergure des lois fiscales de leur sensibilité de changement dans le temps, leur complexité. Donc de ce fait elle

génère des risques susceptibles d'impacter négativement la vie de ces entreprises. Et c'est au regard de tout ce qui précède que les PME s'inscrivent dans l'optique de recourir aux cabinets fiscaux en vue d'assurer une meilleure gestion de la fiscalité et d'être à l'abri de ces risques. Alors c'est face à cette question d'évidence à laquelle sont soumises les PME, que nous nous donnons la responsabilité de se lancer dans l'étude du thème suivant : « **les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux** » afin d'appréhender les déterminants qui peuvent amener aujourd'hui ces entreprises à recourir aux cabinets, d'examiner les différents facteurs qui expliquent ce recours et d'en déduire le rôle que jouent les intermédiaires fiscaux (les cabinets fiscaux ou d'expertise comptable) entre les entreprises, l'administration fiscale et l'Etat.

Ce travail est développé en trois principaux chapitres : le premier chapitre est consacré à la présentation du cadre institutionnel de notre étude, le second chapitre à la présentation du cadre théorique et méthodologique de notre étude et enfin le dernier chapitre à l'étude empirique.

# CHAPITRE I: CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Il s'agit de présenter à travers ce chapitre, le cadre de l'étude et les différentes observations faites au cours du stage.

### **SECTION I : Cadre de l'étude**

Dans cette section on parlera de l'historique et de la mission de PRUNELLE D'AFRIK SARL d'une part et d'autre part de la structure organisationnelle et des ressources.

#### **PARAGRAPHE1 : Historique et mission de PRUNELLE D'AFRIK SARL**

##### **A- Historique**

Le Cabinet PRUNELLE D'AFRIK est une Société à Responsabilité Limitée (SARL) créé le 09 octobre 2009. Il a été constitué au capital social de un million cent mille (1 100 000) francs CFA. Il est situé à Godomey Xlacomey derrière le Commissariat de Godomey (commune d'Abomey-Calavi), maison feu DOVONOU Albert, rue de l'Ecole Primaire Publique de Xlacomey, BP 1445 Abomey-Calavi. Enregistré sous le numéro 09 B 5395 du Registre du Commerce, il est constitué de trois (03) associés y compris le Gérant, Mr Karim ADIDO, Economiste Gestionnaire et Administrateur des impôts de formation.

##### **B- Mission**

En tant que Cabinet fiscal, PRUNELLE D'AFRIK SARL se veut être un outil de gestion pour les entreprises. Comme mission principale, il est spécialisé en comptabilité-finances, conseil juridique fiscal et social, contrôle de gestion, intermédiation financière et formations.

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

### ➤ *Comptabilité - finances*

En tant que cabinet de comptabilité-finances, PRUNELLE D'AFRIK SARL offre les prestations ci-après :

- organisation comptable et administrative ;
- enregistrement comptable des opérations dans les livres obligatoires fixés par le code général des impôts (CGI);
- élaboration des états financiers (bilan d'activité, compte de résultats);
- suivi de la trésorerie;
- révision des comptes; et,
- élaboration des plans d'affaires.

### ➤ *Conseil juridique, fiscal et social*

Dans ce domaine, il assure les tâches suivantes :

- assistance-conseil en fiscalité ;
- élaboration et le suivi des déclarations fiscales;
- suivi des redressements fiscal ;
- démarches administratives en vue de l'obtention de divers actes (permis de construire ou d'habiter, titre foncier, constitution de société, attestation fiscale, attestation de la CNSS, le retrait de l'attestation IFU) ;
- gestion des salaires (l'élaboration des états de salaire et l'établissement des bulletins de paie) ;
- élaboration et le suivi des déclarations sociales ; et,
- orientation et le suivi des élèves et étudiants.

### ➤ *Contrôle de gestion*

PRUNELLE D'AFRIK SARL dispose des atouts majeurs dans :

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

- l'établissement du budget ;
- le suivi mensuel des prévisions et analyses ;
- le diagnostic des entreprises en difficultés.

### ➤ *Intermédiation financière et formation*

Le Cabinet offre également les prestations de :

- consultation, élaboration, montage et négociation de tout dossier de financement auprès des institutions financières ;
- négociation et valorisation des termes de financement ;
- conseil, assistance technique et formation dans le domaine bancaire et financier ;
- évaluation et gestion des projets ;
- méthodologie d'analyse financière des établissements de crédit, analyse et gestion des risques ;
- études et assistance des statistiques ;

Telle est la présentation du cabinet PRUNELLE D'AFRIK SARL qui se veut être comme l'indique son nom une structure à dimension internationale : ***La Prunelle de l'Afrique.***

## **PARAGRAPHE 2 : Structure organisationnelle et ressources**

### **A- Structure organisationnelle**

Jouissant d'une personnalité civile et de l'autonomie financière, PRUNELLE D'AFRIK SARL est une société privée à caractère social. Elle veille à la bonne marche des entreprises à travers ses prestations de services et est soumise aux dispositions du code du travail. Placée sous la tutelle de ses associés, elle est gérée par un directeur désigné à l'unanimité des associés.

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

### 1- Les Associés

Au nombre de trois (03), ils sont les initiateurs de la société. Ils veillent à sa bonne marche, se rencontrent en Assemblée Générale (A.G) une fois par an et en Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E) pour prendre de grandes décisions pour la vie de la société.

### 2- L'Administration

Le système administratif de PRUNELLE D'AFRIK SARL comprend : la Direction, le Secrétariat-comptabilité et l'appui-technique. Les attributions des différentes composantes de l'Administration se présentent comme suit :

#### ➤ *La Direction*

Le Directeur exerce tous les pouvoirs de direction et de gestion de PRUNELLE D'AFRIK SARL et rend compte de ses activités aux associés auxquels il adresse annuellement un rapport. Il agit au nom de PRUNELLE D'AFRIK SARL, la représente dans tous les actes, accomplit ou autorise les actes entrant dans le cadre de l'objet social de PRUNELLE D'AFRIK SARL. Le Directeur de PRUNELLE D'AFRIK SARL est nommé par les associés en A.G. Il nomme et révoque le personnel conformément à la convention collective qui régit le personnel. Il gère aussi la Direction Technique en :

- contrôlant à priori et à posteriori la caisse ;
- gérant les ressources humaines à travers le recrutement, la formation professionnelle et la gestion de la paie du personnel ; et
- élaborant et en exécutant le budget.

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Le directeur est responsable de la mise en œuvre de la politique de PRUNELLE D'AFRIK SARL et de sa gestion. Dans l'exercice de ses fonctions, il est assisté par une secrétaire-comptable et deux (2) techniciens- agents de liaison.

### ➤ *Le secrétariat-Comptabilité*

La secrétaire-comptable est la collaboratrice du Directeur. Elle assure les rôles ci-après :

- gestion de la trésorerie (paiement des dépenses techniques et administratives etc.) ;
- tenue de la comptabilité ;
- établissement des rapports financiers ;
- déclarations fiscales (déclaration de TVA, BIC, Impôt sur Salaire, AIB etc.) ;
- missions fiscales (enregistrement de contrats, demande de crédits d'impôt, etc.) ;
- déclarations de la CNSS ; et,
- rédaction et la réception des courriers.

### ➤ *L'appui technique.*

Exerçant sous l'autorité du Directeur et de la secrétaire-comptable, ce service est composé de deux (2) personnes qui assurent les tâches ci-après :

- approvisionnement ;
- gestion du matériel ;
- gestion immobilière ;
- recouvrement des fonds ;
- courses administratives.

### **B- Ressources**

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, PRUNELLE D'AFRIK SARL dispose en plus d'une structure organisationnelle, des ressources humaines, matérielles et financières.

#### **1- Ressources Humaines**

PRUNELLE D'AFRIK SARL est une société qui emploie des jeunes agents qualifiés pour satisfaire les besoins de ses partenaires sociaux. Jusqu'à la date du 09 Mai 2015 date de fin de notre stage, PRUNELLE D'AFRIK SARL compte quatre (04) agents permanents (Directeur, Secrétaire-comptable et appui technique) et treize (13) agents occasionnels répartis selon le tableau suivant :

**Tableau1 : Répartition du personnel de Prunelle d'Afrik Sarl au 09 mai.**

<b>STRUCTURES</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>FREQUENCES</b>
Directeur	1	0.06
Secrétaire-Comptable	1	0.06
Appui technique	2	0.12
Personnel occasionnel	13	0.76
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>1</b>

**Source** : PRUNELLE D'AFRIK SARL

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Le personnel occasionnel représente le plus grand effectif suivi de l'appui technique.

### 2- Les Ressources Financières et Matérielles

#### ➤ *Ressources Financières*

Disposant d'une autonomie financière, PRUNELLE D'AFRIK SARL peut recevoir de ses associés des subventions. Elle peut aussi acquérir à titre de placement tous biens, meubles ou immeubles. Les ressources de PRUNELLE D'AFRIK SARL sont aussi constituées :

- des diverses recettes ;
- des produits de placements de fonds ;
- des dons, legs et autres ressources attribuées d'une manière ou d'une autre.

#### ➤ *Ressources Matérielles*

Pour réussir ses missions, PRUNELLE D'AFRIK SARL dispose :

- des équipements roulants modernes ;
- des équipements informatiques performants;
- d'un siège social bien équipé ;
- des outillages de bureau ;
- d'un groupe électrogène.

## **SECTION II : Observations de stage et état des lieux**

Cette partie est consacrée à la présentation des observations au cours de stage et l'état des lieux

## **PARAGRAPHE 1 : Observations de stage**

### **A- Mécanisme de fonctionnement du service "Secrétariat-Comptable"**

Le Service de Secrétariat – comptable est chargé :

- d'encaisser les recettes;
- de liquider les dépenses;
- d'assurer, sous procuration, la vérification quotidienne des comptes du cabinet dans les institutions financières;
- de procéder à l'analyse financière des opérations réalisées par PRUNELLE D'AFRIK SARL;
- de réceptionner les pièces comptables dans le but de collecter toutes les informations et les documents qui seront nécessaires pour la tenue de la comptabilité;
- d'imputer les pièces comptables (opération qui consiste à enregistrer les flux à l'intérieur des comptes) conformément aux normes SYSCOHADA à l'aide du progiciel PERFECTO. Ce qui permet d'élaborer les états financiers (bilan, le compte de résultat et les comptes annexes) des clients en fin d'exercice.

Dans son rôle de rendre service aux entreprises désireuses, PRUNELLE D'AFRIK SARL a besoin d'une bonne maîtrise du système de gestion de sa trésorerie.

### **B- Mécanisme de fonctionnement du service "Appui technique".**

Ce service joue la liaison entre les entreprises publiques et les établissements privés. Il s'occupe également des travaux internes de l'entreprise. On peut donc citer entre autres:

- les déclarations fiscales (Déclaration de TVA, BIC, Impôt sur Salaire, AIB, IPTS etc.) à la DGID et CIME Littoral et Atlantique ;

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

- les missions fiscales (Enregistrement de contrats, Demande de crédits d'impôt, etc.) à la DGID ;
- la demande et le retrait de l'attestation IFU ;
- les déclarations à la CNSS ;
- les paiements des factures (Eau, Electricité et loyer) ;
- les recouvrements des créances ;
- le retrait des courriers dans les administrations publiques et privées ;
- le dépôt et retrait des autorisations de change au trésor public ;
- la constitution et le suivi des dossiers pour la création des entreprises à la CCIB de Cotonou et d'Abomey – Calavi ;
- le dépôt des dossiers pour les opérations de change, les versements, les retraits, les dépôts de chèque, les endossements etc... dans les banques et institutions financières ;
- la demande des attestations fiscales au CIPE et au CIME ;
- la demande : des pièces administratives, de légalisations et de casier judiciaire au tribunal ;
- l'achat et la gestion des fournitures de bureau ;
- l'entretien des locaux et du matériel du cabinet ; et,
- les montages de Dossiers d'Appel d'Offres (DAO);

### **PARAGRAPHE 2 : Etats des lieux**

#### **A- Forces et opportunités**

Les atouts et opportunités suivants sont à noter :

- le cadre de travail accueillant, approprié et propre ;
- l'existence d'un personnel jeune, dynamique et compétent ;
- le suivi régulier et effectif des stagiaires;

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

- l'existence d'un manuel de procédure;
- la bonne ambiance de travail ;
- la bonne méthode de classement des classeurs avec dénomination de chaque entreprise qui facilite les recherches ;
- la rapidité du cabinet dans l'exécution des travaux (déclarations et paiement des impôts, paiement des factures etc.) ;
- l'existence d'un réseau de câblage informatique ; et,
- l'existence d'un groupe électrogène qui relaie la SBEE en cas de coupure d'électricité.

Malgré ces atouts, le cabinet PRUNELLE D'AFRIK SARL souffre d'un certain nombre de faiblesses qui n'entravent pas pour autant son fonctionnement actuel, mais qui seront à long terme de véritables troubles tout.

### **B- Faiblesses**

Au nombre des faiblesses, nous pouvons citer entre autres :

- la non actualisation des manuels de procédure;
- l'insuffisance de matériels pour l'exécution des tâches ;
- le niveau élevé des créances ;
- l'insuffisance du personnel permanent ;
- l'inexistence de connexion internet;
- la faible organisation du travail (les travaux souvent faits dans la précipitation et de façons détachées) ;
- la conjoncture économique peu favorable pour la bonne marche des activités ;
- le faible taux de fidélisation des clients ;
- l'évolution en dent de scie des résultats d'exercice ;

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

- les ressources stables ne couvrent pas les emplois stables ;
- l'inexistence d'un Plan de Travail Annuel (PTA) ; et,
- l'inexistence d'un Règlement Intérieur.

**CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE  
ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE**

Ce chapitre est consacré à la présentation du cadre théorique (section 1) et à la présentation de la méthodologie que nous avons adoptée dans notre étude thématique (section 2).

### **SECTION I : Cadre théorique de l'étude**

Cette section est consacrée à la présentation de la problématique (paragraphe 1) et à la revue de littérature (paragraphe 2).

#### **PARAGRAPHE 1: Problématique, objectifs et Intérêt de l'étude**

##### **A- Problématique**

La fiscalité constitue aujourd'hui une composante essentielle de la vie des entreprises, appelées plus que jamais à la manipuler au quotidien. De par la multiplicité, la complexité, l'instabilité de ses textes et de ses exigences, elle est devenue une notion très délicate à cerner. Elle est perçue comme une contrainte dont la maîtrise est difficile dans la mesure où toute décision est porteuse d'incidences fiscales. Elle est souvent subie et vécue comme source de risque. Ce risque trouve son origine dans la non maîtrise des réglementations fiscales en vigueur et la méconnaissance des avantages fiscaux qui peut générer un manque fiscal important à gagner. Aussi simple qu'elle paraît, elle ne peut être écartée de la vie de toute entreprise qui espère une pérennisation de ses activités dans le temps et dans l'espace.

La survie des entreprises dépend aujourd'hui en majeure partie de la prise en compte de la gestion fiscale dans la gestion de l'entreprise tout comme la gestion commerciale, la gestion financière etc. Elle constitue un outil efficace de performance des entreprises grâce aux multiples opportunités que la loi fiscale offre

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

aujourd'hui dans sa gestion en leur donnant la liberté de pouvoir faire des choix fiscaux allant dans l'intérêt de l'entreprise.

En effet une bonne gestion fiscale permet aux entreprises de limiter les risques de redressement fiscal et de bénéficier des avantages fiscaux préconisés par la réglementation fiscale.

Ces risques ont des conséquences fâcheuses sur la vie des entreprises susceptibles d'entraîner la fermeture de certaines.

Par conséquent, les PME doivent avoir une certaine connaissance suffisante et une maîtrise des contours et paramètres fiscaux afin de limiter le risque fiscal, car mieux gérer la fiscalité c'est mieux gérer les finances de l'entreprise et aussi aider l'Etat dans la couverture de ses dépenses publiques.

Mais ne disposant pas de compétences requises pour assurer une gestion efficace et efficiente de la fiscalité, les PME se trouvent dans la nécessité de faire recours aux prestations des cabinets fiscaux qui leur apporte son assistance tant sur le plan fiscal que comptable.

Donc la possibilité d'adopter des mesures plus ou moins opportunes au plan fiscal justifie ainsi l'intérêt pour les PME de soumettre à un spécialiste de la discipline, leurs orientations fiscales, leurs choix fiscaux, afin de voir si, en la matière, elles font preuve d'efficacité.

C'est au regard de tout ce qui précède que notre thème : « **les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux** » trouve sa justification et vise à porter un regard plus attentif sur les déterminants de recours aux cabinets fiscaux des PME du point de vue de la fiscalité. La question centrale qui sous-tend cette problématique est :

- Quels sont les déterminants du recours des PME aux cabinets fiscaux ?

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Pour répondre à cette question centrale nous nous posons les questions de recherche suivantes :

- Le recours des PME aux cabinets fiscaux leur permet-elles une meilleure optimisation fiscale ?
- Quelles sont les conséquences de recours des PME aux cabinets fiscaux?

### **B- Objectifs de la recherche**

#### **▪ Objectif Général**

Identifier les déterminants du recours des PME aux cabinets fiscaux.

De façon spécifique il s'agit :

- d'examiner si le recours des PME aux cabinets fiscaux leurs permet une meilleure optimisation fiscale ;
- d'identifier les conséquences de recours des PME aux cabinets fiscaux.

### **C- Intérêt de la recherche**

#### **✓ Intérêt pour les PME**

Elle leurs permet aujourd'hui de mieux gérer la fiscalité aux intérêts de l'entreprise et de bénéficier des mesures incitatives fiscales de promotion de l'entreprise adoptées par le gouvernement Béninois en installant le Groupe de Réflexion sur la fiscalité de Développement (GRFD) en Juin 2008 pour favoriser le développement de l'entreprise et de suivre les changements fréquents intervenant chaque année au niveau des lois fiscales source d'insécurité fiscale.

#### **✓ Intérêt pour l'administration fiscale**

Elle va aussi dans l'intérêt de l'administration fiscale en ce sens qu'elle lui permet de collecter aisément les impôts, compte tenu de l'assistance que les cabinets auraient apporté aux entreprises en matière fiscale.

### ✓ Intérêt pour nous-même

Enfin elle nous permet de cerner l'importance des rôles que jouent les cabinets fiscaux et l'importance de la fiscalité dans la vie des entreprises en général.

## **PARAGRAPHE 2 : Revue de littérature et Hypothèses de la recherche**

### **A- Clarification de quelques concepts de la recherche**

Cette clarification consiste à définir des notions suivantes : fiscalité, impôt, optimiser, optimisation fiscale, redressement fiscal, audit fiscal.

#### • **Fiscalité**

Selon (Gbaguidi, A.C.S, 2014), la fiscalité est l'ensemble des lois, des normes, des pratiques, des règles, des usages relatifs à l'impôt. Elle est intimement liée à l'histoire économique, politique, financière et sociale d'un pays. Elle est comme instrument de politique économique:

- Incitations à la création ou à la délocalisation d'entreprises par des exonérations totales ou partielles des impôts dans les zones d'aménagement du territoire et les zones franches urbaines ;
- Assouplissement des conditions liées à la création d'entreprises ;
- Intervention directe sur la hausse des prix par des impôts afin de décourager certains secteurs d'activité ;

- Mesures destinées à permettre une meilleure gestion des entreprises par la tenue de leur comptabilité
- Etc.

- **Impôt**

Selon (Gbaguidi A.C.S, 2014), « L'impôt est un prélèvement définitif obligatoire opéré par la puissance publique, non affecté, sans contrepartie et destiné à assurer la couverture des dépenses publiques. Il suit la classification ci-après :

- *Classification Economique*

- Imposition du revenu
    - Imposition de la dépense
    - Imposition du capital

- *Classification Administrative*

- Impôt direct
    - Impôt indirect

- *Autres formes de classification*

- Impôt Personnel et Impôt réel
    - Impôt de répartition et Impôt de quotité.

- **Optimiser**

Optimiser ou optimaliser est selon le LAROUSSE « *donner à quelque chose le rendement optimal* » et « *optimal* » signifie « *l'état le plus favorable* »

- **Optimisation fiscale**

Selon (V. Besancon, 2000), l'optimisation fiscale, peut être définie comme l'emploi de procédés légaux, dans le but de minimiser la charge fiscale que le contribuable aurait normalement supportée.

- **Redressement fiscal**

Selon (Dovonon Blandine, 2012), le redressement fiscal est une opération dirigée par l'administration fiscale afin de rectifier la base d'imposition d'un contribuable. Elle vise à corriger toute insuffisance, inexactitude, omission ou dissimulation dans les éléments déclarés. Le cas échéant, une imposition supplémentaire assortie d'amendes ou pénalités pourra être effectuée.

- **Audit fiscal**

Selon (M. Mohamed Ben Hadj Saad, 2009), l'audit fiscal est une mission spécialisée permettant d'obtenir des indications sur l'ampleur du risque encouru par l'entreprise. Il vise donc à identifier les risques fiscaux auxquels s'expose l'entreprise et permet aussi l'évaluation de sa gestion fiscale.

### **B- Revue de littérature**

Notre revue de littérature portera sur quelques concepts de la recherche :

- ❖ **La notion de Petites et Moyennes Entreprises (PME)**

La PME qui constitue l'un des termes principaux de notre travail, est une notion plus ou moins floue ayant un contour imprécis. Les critères de son identification varient d'un pays à l'autre. Ainsi nous allons passer en revue les différentes approches des PME dans les pays occidentaux, en Afrique, puis au Bénin.

- *La notion de PME dans les pays occidentaux*

D'une manière générale, le critère le plus utilisé pour identifier les PME dans les pays occidentaux est l'effectif du personnel, c'est-à-dire le nombre de salariés travaillant dans l'entreprise. Est considérée comme PME, l'entreprise occupant en moyenne une centaine d'employés. La France par exemple, distingue les Petites Entreprises (PE) comme celles ayant entre 10 et 49 salariés, et les Moyennes Entreprises (ME) entre 50 et 250 salariés. Les entreprises de moins de dix salariés sont appelées des Très Petites Entreprises (TPE), et correspondent pour certaines à des micro-entreprises ou à des travailleurs indépendants. La nomenclature de l'Union Européenne retient le seuil maximal de 250 employés pour qu'une entreprise puisse être considérée comme une PME.

### ○ *La notion de PME en Afrique*

La PME s'est imposée ces dernières années dans les discours en Afrique. Cela se comprend, car étant désormais au cœur de l'action économique. La plupart des pays de la sous-région en Afrique ont élaboré une charte de la PME dans lequel il a été retenu quatre critères essentiels: le nombre d'employés, le niveau de formalisation de la comptabilité, le chiffre d'affaires et le niveau de l'investissement.

De cette définition nous remarquons qu'à l'inverse de la France, la charte ne distingue que deux sous-catégories: les Petites Entreprises (PE), et les Moyennes Entreprises (ME).

Dans la pratique et au niveau microéconomique, la définition de la PME dépend de la stratégie de marché de chaque entreprise. On retrouve cependant des similitudes au niveau des secteurs. Par exemple, toutes les banques commerciales en Afrique de l'Ouest utilisent la même définition du segment PME de leur portefeuille: le

critère premier est le niveau de formalisation de la comptabilité. Généralement, elles distinguent la PME structurée de la PME non structurée qui généralement reçoit peu d'attention parce qu'elle est synonyme de haut risque.

### ○ *La notion de PME selon la charte*

Aux termes de la charte nationale des PME/PMI est désormais considérée comme « Petite et Moyenne Entreprise au Bénin toute entreprise légalement constituée, tenant une comptabilité régulière, qui n'est pas une filiale de multinationale et qui satisfait aux critères d'un effectif de cinq (5) à quatre-vingt-dix-neuf (99) employés permanents, puis d'un capital social compris entre un million (1.000.000) et cinquante millions (50.000.000) de francs CFA. »

Trois grandes catégories d'entreprises composent les PME au Bénin.

### ➤ **Les Micro Entreprises**

Elles remplissent les conditions suivantes :

- disposer d'un effectif inférieur à 05 employés ;
- tenir une comptabilité très allégée ;
- être inscrit au registre de commerce et de crédit mobilier ;
- ne pas être astreint à la déclaration d'impôts ;
- disposer d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 5 000 000F CFA.

Les employés sont souvent des membres de la famille et les contacts avec le monde de gestion moderne sont dénués de formalités.

### ➤ **Les Petites Entreprises**

Elles sont caractérisées par :

- un effectif compris entre cinq (5) et quarante-neuf (49) employés ;
- une comptabilité conforme au système national en vigueur au Bénin et compatible avec les dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- un chiffre d'affaires hors taxe annuel de cinq (5) à cent cinquante (150) millions de francs CFA.

### ➤ **Les Moyennes Entreprises**

Elles doivent :

- Disposer d'un effectif compris entre cinquante (50) et quatre-vingt-dix-neuf (99) employés ;
- Tenir une comptabilité conforme au système national en vigueur au Bénin et compatible avec les dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxes, compris entre cent cinquante (150) millions et deux (2) milliards de francs CFA. Nous remarquons qu'à travers ces différentes définitions la nomenclature européenne des PME, notamment celle de la France diffère de celle du Bénin. Cela est certainement dû à la différence des réalités économiques de ces deux pays.

Dans la réalité, la quasi-totalité des unités économiques béninoises est constituée de micro, petites et moyennes entreprises. Elles exercent leurs activités en marge des

lois et règlements peu ou pas du tout préparées pour entreprendre. En général, ces promoteurs de PME opèrent dans le secteur agricole et celui des services notamment le commerce. Ils ne sont pas toujours immatriculés ; de même leurs activités ne sont pas comptabilisées et suivies, ce qui rend aléatoires la saisie et le suivi des entreprises concernées.

### ❖ **La notion d'optimisation fiscale**

Selon (Chadefaux et Rossignol, 2006 ; Serlooten, 2007), par gestion ou optimisation fiscale, on attend la recherche, parmi les solutions offertes par la loi fiscale, de la voie la moins imposée. « L'optimisation fiscale, peut être définie comme l'emploi de procédés légaux, dans le but de minimiser la charge fiscale que le contribuable aurait normalement supportée ».

Selon (R. Yaich, 2004,), l'optimisation fiscale consiste à minimiser principalement l'impôt sur les bénéfices afin de maximiser le résultat net après impôt dans le contexte des contraintes économiques de l'entreprise.

Il s'agit donc d'un ensemble de décisions, procédés et choix effectués permettant de minimiser principalement la charge fiscale afin de maximiser le résultat net après impôt tout en prenant en considération les paramètres de gestion et le contexte économique de l'entreprise.

Par ailleurs, il convient de distinguer l'optimisation fiscale, de la fraude fiscale d'une part, et de l'évasion fiscale d'autre part. Les trois notions, qui sont parfois difficiles à cerner en raison de la similitude de leur objectif à savoir la minimisation de la charge fiscale, relèvent en fait de réalités différentes :

#### ○ ***La fraude fiscale***

Dans son rapport consacré à l'évasion et la fraude fiscale internationale, le comité des affaires fiscales de l'O.C.D.E a défini la fraude comme étant « toute action du

contribuable qui implique une violation à la loi, lorsqu'on peut prouver que l'intéressé a agi dans le dessin délibéré d'échapper à l'impôt ». En effet, alors que la fraude est caractérisée par une violation délibérée à la loi en vue de minimiser l'impôt, l'optimisation fiscale se base essentiellement sur le respect scrupuleux des impératifs de la loi et sur l'utilisation des meilleurs procédés légaux offerts par la législation fiscale en vigueur en vue de permettre au contribuable de recourir à la solution qui lui est plus favorable.

« La fraude fiscale serait donc déterminée par deux éléments cumulatifs: l'irrégularité de l'opération et la mauvaise foi du contribuable». Ces deux éléments constituent les deux critères qui distinguent la fraude de l'optimisation.

### ○ *L'évasion fiscale*

Selon le comité des affaires fiscales de l'O.C.D.E, l'évasion fiscale est caractérisée par la réunion des trois éléments suivants:

- Un élément de détournement de l'intention du législateur, soit que le contribuable profite des failles de la législation, soit qu'il applique des dispositions légales à des fins autre que prévues ;
- Un élément d'artifice, qui consiste en ce que les dispositions prises par le contribuable n'ont pas de véritables justifications ou une justification différente de celle qui est affichée ;
- Un élément de confidentialité, le contribuable cherchant à préserver le secret du procédé, condition parfois prévue par le contrat de vente lorsqu'il est proposé par un conseil fiscal.

### ● **Limites de l'optimisation fiscale**

Selon (Serlooten, 2007), comme tout principe, la gestion ou optimisation fiscale comporte des limites et peut faire naître aussi des risques. Cette liberté de gestion, permettant à l'entreprise d'opter pour la solution la moins imposée, n'est pas ainsi absolue. Cozian (2008, p. 548) ajoute que « si une certaine habileté fiscale est une vertu respectable, elle ne doit pas, à peine de devenir coupable, franchir certaines bonnes. C'est le problème qui n'est pas propre au droit fiscal, de toute liberté et de ses limites en cas d'abus ». Selon Bidaud (2008, p. 61), « même si l'objectif est bien de maximiser le résultat de l'actionnaire en optimisant la charge d'impôt, le conseil d'administration doit évaluer si cet objectif est en phase avec la préservation de l'image du groupe ».

- **Risques de l'optimisation fiscale**

Le risque de l'optimisation fiscale peut se matérialiser de trois manières. Il s'agit du non bénéfice des avantages fiscaux ou de la mise en place, dans le cadre de cette gestion, d'opérations réelles mais ayant un but exclusivement fiscal ou d'opérations réelles incompatibles avec la politique générale de l'entreprise.

- *Non bénéfice des avantages fiscaux*

Selon Baccouche (2009, p. 43), « les demandes de restitution sont pratiquement conditionnées par une vérification approfondie et même lorsque l'administration se rend à l'évidence que la demande du contribuable est fondée, la restitution n'intervient pas immédiatement ». Il ajoute que « cette dernière condition qui soumet l'entreprise ayant demandé restitution à un contrôle fiscal systématique amènera, dans beaucoup de cas, l'entreprise à renoncer à demander restitution de crédit d'impôt par crainte d'un contrôle fortement redouté par l'entreprise ».

- *Opérations réelles incompatibles avec la politique générale de l'entreprise*

Les responsables fiscaux peuvent aussi opter pour des opérations réelles qui contribuent à minimiser la charge fiscale de l'entreprise mais qui peuvent entrer en conflit avec sa politique générale.

- *Opérations réelles ayant un but exclusivement fiscal*

Les opérations réelles qui permettent de réduire la charge fiscale de l'entreprise mais qui ont un but exclusivement fiscal peuvent être contestées par l'administration fiscale. Cette dernière peut considérer qu'il s'agit bien d'un cas d'abus de droit par fraude à la loi. Si l'entreprise ne peut pas prouver l'existence d'autres considérations économiques, financières... liées à ses opérations, elle peut être dans ce cas contestée par l'administration fiscale en cas de contrôle.

### ❖ **Le redressement fiscal**

Selon (Naban et Sarvana Kumar, 2009 ; Robinson et al. 2008 ; Rossignol, 2002a), d'abord, suite à l'ignorance des dispositions fiscales les plus favorables dont elle peut bénéficier, l'entreprise s'expose au paiement d'une charge supplémentaire ce qui aura des conséquences sur sa trésorerie.

A l'égard déjà de la connaissance que nous avons eu de la définition de cette expression, nous trouvons quelques causes au redressement fiscal.

- **Causes du redressement fiscal**

- Diminution du résultat à déclarer de façon exagérée ;
- Réduction des cotisations sociales ;
- Accusation de retards dans le dépôt de la déclaration et à payer son dû ;
- La non maîtrise des lois fiscales en vigueur
- Etc.

- **Les conséquences de redressement fiscal sur l'entreprise**

Selon (Grageda, 2010), les redressements et pénalités subis, à l'issu d'un contrôle fiscal, ou pire encore, déclenchement d'un processus de litige devant les tribunaux conduisant une décision en faveur de l'administration fiscale peuvent largement impacter la réputation de l'entreprise. Il peut également entraîner l'entreprise dans une impasse de trésorerie et dans une perturbation de ses activités.

- *Impasse de trésorerie*

Les montants provenant des redressements fiscaux sont trop importants et viennent augmenter la charge fiscale de l'entreprise pour l'année en cours. Cette situation crée de distorsion dans le fonctionnement de l'entreprise, car elle bouscule son budget annuel. Selon (Hounyo Jonas, 2012, p.56), « certains contribuables sont amenés à déposer leur bilan de fermeture à cause des difficultés de trésorerie issues des redressements fiscaux ».

- *Perturbation d'activités*

Les activités de l'entreprise connaissent parfois de ralentissement déjà que l'administration fiscale annonce un contrôle fiscal. Les travaux de redressement fiscal peuvent distraire l'entreprise dans son fonctionnement.

- *Autres conséquences*

Selon (Neubig et Sangha, 2004), les perceptions négatives émanant d'une position fiscale de l'entreprise peuvent éroder la valeur de sa marque ainsi que de son goodwill conduisant les consommateurs et les partenaires d'affaires à rechercher d'autres alternatives ce qui pourrait entraîner des pertes de part de marché.

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Selon (Yaich 2007, p. 20), « une défaillance fiscale grave peut porter une atteinte grave à la réputation d'une entreprise, de son personnel et de ses auditeurs ».

### ❖ Les déterminants du recours des PME aux cabinets fiscaux

Les PME font recours aux cabinets fiscaux pour les raisons suivantes :

#### ✓ *L'optimisation fiscale :*

Selon (V.Besancon, 2000), les entreprises font souvent recours à un consultant fiscal pour alléger leur charge fiscale en raison de son effet significatif sur la performance de l'entreprise d'une part et pour profiter des options offertes et des avantages préconisés par la réglementation en vigueur. En outre, l'entreprise se heurte, dans sa recherche de l'optimisation fiscale à un cadre juridique assez complexe et instable. Pour cela, elle fait souvent recours aux conseils de son expert-comptable.

Grâce à ses compétences techniques, sa présence dans la vie de l'entreprise et ses connaissances dans le domaine des affaires, l'expert-comptable est bien placé pour jouer le rôle de consultant fiscal en optimisation fiscale.

#### ✓ **L'assistance comptable :**

Selon l'article 13 de l'A.U OHADA, relatif au droit commercial général dispose que : tout commerçant, personne physique et ou morale, doit tenir un journal et enregistrer au jour le jour ses opérations commerciales. Il doit également tenir un grand livre, avec une balance générale récapitulative, ainsi qu'un livre d'inventaire. Ces livres doivent être tenus conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif à l'organisation et à l'harmonisation des comptabilités des entreprises. Tout commerçant, personne physique et ou morale, doit en outre respecter les

dispositions prévues par l'A.U relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique (GIE), et l'A.U relatif à l'organisation et à l'harmonisation des comptabilités des entreprises ». Conformément à l'article sus cité, une entreprise ayant des difficultés dans sa comptabilité peut alors externaliser la fonction comptable en faisant appel à un cabinet pour l'assister. Ainsi l'assistance comptable consiste pour une entreprise à mettre à sa disposition les ressources humaines compétentes pour le traitement de ses informations comptables et financières.

### ➤ **Assistance fiscale convenue :**

L'assistance fiscale peut prendre deux formes :

- Conseil à titre préventif indépendamment de tout contrôle fiscal ;
- Assistance du client en cas de vérification fiscale

Le conseil préventif peut prendre deux formes :

- La consultation ;
- L'assistance et la surveillance fiscale.

#### ○ *La Consultation*

Le chef d'entreprise peut demander à son expert-comptable de l'éclairer sur le régime fiscal de certaines opérations et le cas échéant de lui conseiller le choix fiscal adéquat. L'expert-comptable doit informer son client des meilleures dispositions fiscales en vigueur dont il peut bénéficier. « Mais dans tous les cas, la décision fiscale reste celle du chef d'entreprise. Si l'attitude de ce dernier est irrégulière, l'expert-comptable marquera sa désapprobation et essayera de ramener son client à la régularité » (les normes professionnelles de l'ordre des experts comptables de Tunisie, série travaux juridiques N° 2)

#### ○ *L'assistance et la surveillance fiscale*

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Dans ce type de missions, l'expert-comptable doit notamment:

- Accomplir ou aider à accomplir les obligations fiscales. A ce titre, le professionnel doit conformément au code de l'éthique de l'IFAC informer son client qu'il est le premier responsable du contenu de la déclaration ;
- accorder une importance particulière à la vérification de l'exactitude des déclarations fiscales, de leurs concordances avec les chiffres comptables et de leurs dépôts aux bureaux de contrôle des impôts dans les délais ;
- vérifier le respect des règles fiscales de fond et de forme par l'entreprise pour aboutir à la sécurité fiscale ;
- Eclairer le chef d'entreprise sur les dispositions fiscales les plus favorables à l'entreprise.
  - o *Assistance lors de l'intervention de l'administration fiscale*

Le droit fiscal confère au chef d'entreprise le droit de se faire assister durant la période de vérification fiscale, par toute personne de son choix. Grâce à sa connaissance des aspects de l'activité de l'entreprise et notamment ses aspects comptables et fiscaux, l'expert-comptable se trouve bien placé pour assister son client en cas de vérification fiscale.

A cet effet, le professionnel doit notamment:

- Aider son client à répondre aux interrogations des vérificateurs et à fournir les justifications techniques et juridiques nécessaires ;
- S'assurer du respect des règles de forme et de fond relatives à la procédure de vérification par les agents vérificateurs et du respect des garanties offertes aux contribuables par le code des droits et procédures fiscaux afin de préserver les intérêts de son client contre tout abus ;

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

- Se charger aussi de la vérification de l'application exacte, par son client, des règles de fond et de forme, relatives à la procédure de vérification, notamment, les délais de réponses.

L'entreprise peut confier à son expert-comptable des missions spécifiques touchant à la fiscalité en marge d'une mission d'établissement des états financiers. Ces missions portent notamment sur:

- L'étude d'une situation fiscale ou de l'impact de la fiscalité sur un projet ;
- L'audit fiscal.
  - o *L'étude d'une situation fiscale ou l'impact de la fiscalité sur un projet*

Le chef d'entreprise fait souvent recours à son expert-comptable pour étudier l'impact de la fiscalité sur la performance globale de son entreprise et sur la concurrence avant de s'engager dans un investissement qu'il compte faire ou avant de décider de suspendre une activité bien déterminée.

Par ailleurs, selon (I.Dossou et S.Akpaki, 2010), certaines entreprises commerciales font recours à un cabinet de conseil fiscal pour mieux gérer leurs impôts en procédant à la souscription des déclarations fiscales et sociales à la fin de chaque mois. L'exploitation des factures clients et fournisseurs permet au cabinet de présenter la situation des TVA dans le cadre de la déclaration mensuelle de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### ➤ **L'audit fiscal**

Selon (R.Yaich, 2007, p.24), l'audit fiscal vise deux objectifs complémentaires:

- L'audit de compliance ou de conformité qui permet de s'assurer du respect par l'entreprise des réglementations fiscales applicables. Il permet, aussi, de souligner les principales causes de défaillance de l'entreprise en matière de régularité fiscale et d'adopter, en conséquence, les mesures destinées à pallier

les carences constatées au niveau des procédures, ou encore au plan de l'organisation et du fonctionnement du service fiscal. En cela, l'audit fiscal assure une mission de détection et de prévention; il œuvre dans le sens d'une plus grande sécurité fiscale de l'entreprise et contribue à l'amélioration du niveau de maturité de la gestion fiscale ;

- L'audit d'opportunité qui permet de s'assurer que la gestion fiscale est optimisée en vérifiant notamment que l'entreprise auditée a su profiter de toutes les opportunités et de tous les avantages offerts par la législation fiscale (R.Yaich, 2007, p 24). Le rôle de l'expert-comptable dans la mission d'audit fiscal est précisément de mettre en évidence les carences qui résultent d'un comportement passif ou de signaler les erreurs liées à des choix a priori exercé en connaissance de cause. L'audit d'efficacité fiscale doit ainsi permettre de sensibiliser l'entreprise à l'importance de l'écart existant entre l'efficacité fiscale potentielle et l'efficacité fiscale atteinte.

De cette façon, l'entreprise doit adopter des mesures qui doivent lui permettre de tendre vers l'optimisation de ses choix fiscaux, d'améliorer graduellement son efficacité fiscale.

Selon (Jean-Pascal Regoli, 2001), l'audit fiscal poursuit trois objectifs :

- Vérifier que l'entreprise ne s'expose pas à des risques fiscaux qu'elle n'aurait pas identifiés ;
- Vérifier que dans le contexte juridique, l'entreprise n'est pas surimposée ;
- Rechercher l'adaptation des structures permettant un allègement des impôts.

Enfin nous terminons notre revue de littérature en signalant que toutes les PME ne font pas recours aux cabinets fiscaux car, il y en a qui disposent en leurs sein de poste de fiscaliste dont occupe un expert en la matière pour aider l'entreprise à bien débattre des questions d'ordre fiscal et à faire preuve d'une bonne gestion, d'une

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

efficacité fiscale dans la maîtrise et la connaissance des réglementations fiscales en vigueur. Nous soulignons que, les cabinets fiscaux apportent beaucoup plus dans la vie des PME ne disposant pas de fiscaliste interne pour leurs assurer la fonction fiscale et se servir des multiples opportunités qu'offre la fiscalité de nos jours. Par ricochet, ces derniers facilitent aussi à l'Etat la mobilisation des recettes fiscales en vue de la couverture de ses dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous récapitule tous ces éléments.

**Tableau n°2 : Synthèse des déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux.**

<b>Déterminants du recours des PME aux cabinets fiscaux</b>	<b>Les variables explicatives</b>	<b>Les différents auteurs</b>
Optimisation fiscale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Minimiser la charge fiscale ;</li><li>- Maximiser le résultat net après impôt ;</li></ul>	V. Besancon, 1994 ; Y. Elfelah, 2003, p8
Assistance fiscale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil à titre préventif indépendamment de tout contrôle fiscal ;</li><li>- Assistance du client en cas de vérification fiscale.</li></ul>	l'article 42 du CDPF
Conseil fiscal	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil fiscal dans le règlement des litiges fiscaux.</li></ul>	Eschyle Clément Azondekon, 1998

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

	- Le conseil pour auditer un projet ou un contrat ;	M.Chadefaux, 1987, p.160
Assistance comptable	- La tenue de la comptabilité et - L'établissement des comptes annuels.	Boko Sozo g. et Gbaye Y. (1987) L'AU de l'OHADA
Audit fiscal	- Se prémunir contre le risque de redressement.	R.Yaich, 2007, p.24
	- Etre informée des irrégularités fiscales, les prévenir et les corriger.	M.Chadefaux, 1987, p.126.
	- Se préparer au mieux aux contrôles fiscaux.	M. Mohamed Ben Hadj Saad, 2009 p.8

**Source:** Réalisé par nous-même

### C- Hypothèses de la recherche

#### ➤ Hypothèse 1 :

Les entreprises font souvent recours à un consultant fiscal pour alléger leurs charges fiscales en raison de son effet significatif sur la performance de l'entreprise. Ce qui nous amène à poser l'hypothèse suivante: l'optimisation fiscale explique le recours des PME aux cabinets fiscaux.

#### ➤ Hypothèse 2 :

L'expert-comptable, dans sa mission doit vérifier à l'entreprise, le respect des règles fiscales de fond et de forme pour aboutir à la sécurité fiscale. C'est donc pour cela que nous posons une deuxième hypothèse suivante: le recours des PME aux cabinets fiscaux limite les risques fiscaux.

## **SECTION II : Méthodologie de recherche**

Cette partie est consacrée à la présentation de la méthodologie que nous avons adoptée dans notre recherche. Elle passe par la définition des outils et techniques de collecte des données (paragraphe1) et les outils et techniques de traitement et l'analyse des données (paragraphe2).

### **PARAGRAPHE 1 : Outils et techniques de collecte de données**

La démarche méthodologique est l'ensemble des méthodes adoptées pour collecter et analyser des informations et les données en vue d'obtenir des résultats. La collecte est basée sur l'approche documentaire, la méthode qualitative et la méthode quantitative.

#### **A- Approche documentaire**

Elle comprend la recherche documentaire

##### **1- Technique documentaire**

Cette documentation est constituée d'ouvrages de fiscalité, des rapports d'activité, du rapport final d'exécution du GRFD, de quelques mémoires antérieurs relatifs à notre thème et aussi quelques documents numériques que nous avons trouvés sur l'internet et qui nous ont été très utiles dans la définition des différents concepts de notre sujet.

#### **B- Approche qualitative**

##### **1- Entretien**

L'entretien est une interaction essentiellement verbale entre un chercheur et un ou des répondant (s). Il peut être par groupe ou individuel. Mais nous avons utilisé celui individuel en l'occurrence le semi-directif.

### **1-1- Entretien semi-directif**

Il est le plus utilisé en science de gestion. Il est mené à l'aide d'un guide d'entretien que nous avons adressé au DG de notre cabinet de stage, et aux autres cabinets fiscaux constitués en échantillon.

### **2- Observation**

L'observation est une méthode de collecte de données qui alimente traditionnellement la réflexion de nombreuses disciplines en Science de Gestion.

Elle nous a permis de comprendre la manière dont le cabinet gère le dossier fiscal des entreprises clientes en matière de déclaration des impôts et de l'établissement des états financiers de ces entreprises.

### **C- Approche quantitative**

#### **1- Echantillonnage**

L'échantillon est un sous ensemble de la population mère. La population mère de notre étude est constituée de vingt (20) entreprises clientes du cabinet PRUNELLE D'AFRIK SARL et cinq (05) personnes chargées de la gestion des dossiers des entreprises. Cet échantillon a été défini par la méthode de l'échantillon aléatoire simple, qui consiste à tirer les individus au hasard dans la population mère. Notre enquête a porté sur un échantillon de cette population mère.

Le tableau 2 ci-dessous présente les informations relatives à notre échantillonnage

**Tableau n°3 : répartition de l'échantillon par catégorie d'acteurs**

Catégories	Population mère	Echantillon	Proportion	Nombre réalisé	Proportion
------------	-----------------	-------------	------------	----------------	------------

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Entreprises clientes	20	20	100%	20	1000%
Chargés de gestion des dossiers.	05	03	60%	02	40%
Total	25	23	-	22	-

**Source :** Données de l'enquête

### 2- Questionnaire

C'est une série de questions méthodiquement posées en vue d'une enquête, d'un examen. Dans le but d'avoir une confirmation des problèmes identifiés, nous l'avons adressé à notre échantillon constitué d'entreprises clientes du cabinet PRUNELLE D'AFRIK SARL, de quelques personnes chargées de gestion de dossiers des entreprises pouvant nous permettre de vérifier nos hypothèses. Le formulaire de questionnaire sera présenté en annexe.

## **PARAGRAPHE 2 : Outils et techniques de traitement, analyse des données et le cadre opératoire**

### A- Outils et techniques de traitement des données

Ces outils et techniques constituent entre autres :

### - **Dépouillement**

Il nous a permis d'examiner les documents mis à notre disposition et ceux que nous avons trouvés sur l'internet tels que les ouvrages de fiscalité, les anciens mémoires, les rapports d'activité et de stage.

### - **Tableaux**

Ils nous ont été très utiles dans la comparaison des différents résultats issus de nos entretiens et questionnaires.

### - **Graphes**

Ils sont venus compléter les tableaux et nous permettent de faire des interprétations des différents résultats que nous avons eus.

### - **Logiciels**

En ce qui concerne le traitement informatique, les logiciels Word et Excel ont été utilisé pour les saisies, tableaux et graphes.

## **B- Analyse des données**

Pour l'analyse des données, il existe deux approches d'analyse à savoir l'approche quantitative (méthode descriptive et explicative) et qualitative (analyse du contenu). Nous avons utilisé la méthode descriptive. En ce qui concerne l'analyse des données de nos résultats, nous avons adopté l'approche quantitative et plus précisément la méthode descriptive.

## **C- Cadre opératoire de vérification des hypothèses**

### ➤ **Vérification de l'hypothèse 1**

Cette hypothèse relative à la recherche de l'optimisation fiscale sera vérifiée à partir de l'analyse du nombre d'entreprises qui auraient obtenu au moins 80% des effectifs.

### ➤ **Vérification de l'hypothèse 2**

Cette dernière hypothèse relative à la limite des risques de redressement fiscal sera vérifiée à travers le nombre de PME qui auraient affirmé que le recours à un cabinet fiscal les a limité ce risque qui est une conséquence de recours. A ce niveau, le seuil de décision serait au moins 50% de la modalité OUI.

### ❖ **Limites et Difficultés de la recherche**

#### - **Limite de la recherche**

Etant donné que certaines PME disposent en leur sein de fiscaliste leurs assurant la fonction fiscale, nous limitons notre étude à celles qui n'en ont pas et qui de ce fait, font recours aux cabinets fiscaux.

#### - **Difficultés de l'étude**

La collecte des informations a été effectuée dans une condition d'insuffisance de temps face à l'indisponibilité des personnes ciblées. Pour trouver les directeurs des entreprises et les autorités de la DGID, nous avons dû faire des navettes pendant des semaines. Cependant après notre rencontre avec ces derniers, nous avons eu des informations nécessaires qui nous ont permis de mieux évoluer dans notre travail.

## CHAPITRE III: ETUDE EMPIRIQUE

Dans ce chapitre il est question de présenter et d'analyser les résultats issus de nos enquêtes et par la suite faire des suggestions aussi bien à l'endroit des entreprises, des cabinets fiscaux qu'à l'endroit de l'Etat.

### **SECTION I: Présentation et analyse des résultats**

Dans cette section nous présentons et analysons les différents résultats en premier lieu et ensuite nous procédons à la validation des hypothèses émises.

#### **PARAGRAPHE1: Présentation et analyse des résultats de l'enquête**

Les résultats de nos enquêtes se présentent comme suit :

##### **➤ Présentation et analyse des résultats liés à l'hypothèse N°1**

#### **Tableau 4: Présentation des résultats liés à l'hypothèse N°1**

**Question:** Quels sont selon vous les déterminants de votre recours à un cabinet fiscal ?

Déterminants	Effectifs	Fréquences
Assistance comptable	16	80%
Assistance fiscale	19	95%
Conseil fiscal	17	85%
Optimisation fiscale	20	100%
Audit fiscal	02	10%
Informations fiscales	01	5%
Obtention de pièces et documents fiscaux	01	5%

**Source:** Données de l'enquête

### Commentaire

Rappelons au passage que plusieurs facteurs justifient les déterminants résumés dans le tableau ci-dessus. Au nombre de ceux-ci nous pouvons citer :

- la difficulté de s'adapter aux réformes fiscales ;
- la méconnaissance des règles fiscales;
- la méconnaissance des avantages fiscaux ;
- la comptabilité irrégulière ;
- l'absence de pièces justificatives ;
- des écarts injustifiés entre les montants présentés dans les états financiers et ceux figurant dans les documents comptables justificatifs ;
- le non-respect des exigences procédurales.

Nous constatons que toutes ces difficultés ont trouvé plus ou moins leur résolution dans le recours des PME aux cabinets fiscaux. Par ailleurs, nous retenons ce qui suit de ce tableau.

#### ➤ *Assistance comptable*

Les PME font recours à la prestation d'un cabinet fiscal pour être assisté dans la tenue de leur comptabilité soit 80%. Cette assistance consiste pour le cabinet à établir les situations périodiques, les bilans et comptes de résultat, à mettre en place le Plan comptable et choisir le système comptable adapté à l'entreprise ; aider les PME à prendre les décisions optimales en présence de plusieurs choix comptables ayant une incidence sur la charge fiscale (choix du mode d'amortissement, choix de la méthode d'évaluation des stocks etc.)

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

### ➤ *Assistance fiscale*

Elles font également recours à la prestation d'un cabinet fiscal pour se faire assister fiscalement soit 95%. Cela est dû au fait que la fiscalité présente des points d'ombre dans son application et qui nécessite pour ce faire, une bonne connaissance des prescriptions fiscales. Les prestations des cabinets fiscaux en matière d'assistance fiscale consistent à participer en amont comme en aval à la gestion du dossier fiscal des PME, à vérifier les obligations fiscales, les déclarations fiscales, le respect des textes fiscaux et des droits du contribuable dans toutes les correspondances échangées entre les PME et l'Administration fiscale, à l'audit du dossier fiscal avant présentation des états financiers annuels.

### ➤ *Conseil fiscal*

Beaucoup sont aussi celles qui font recours à la prestation d'un cabinet pour prendre de conseil en vue d'opter pour un meilleur choix en matière de fiscalité soit 85%. Il s'agit par exemple de choisir entre les différents régimes fiscaux, celui le plus adéquat applicable à une opération particulière. Les prestations des cabinets fiscaux en matière de conseil fiscal consistent à répondre à toutes les questions d'ordre fiscal qu'expriment les entreprises. Ces prestations couvrent tous les domaines du droit fiscal, et notamment l'ensemble des procédures fiscales et les différents impôts suivants

### ➤ *Optimisation fiscale*

Toutes les PME ciblées, compte tenu de l'impact de l'impôt sur le résultat font recours à la prestation des cabinets fiscaux pour minimiser la charge fiscale en vue de maximiser le résultat net après impôt soit 100%. En effet l'impôt est l'un des éléments qui composent le coût de revient pour l'entreprise. Par conséquent, il

influence le prix de vente des produits commercialisés. En effet, une augmentation des taux de l'imposition de l'entreprise, par exemple, entraîne une augmentation du coût de revient impliquant la nécessité d'une augmentation des prix de vente pour préserver la marge bénéficiaire. Une telle augmentation aura probablement pour effet la réduction des ventes au profit des produits les moins fiscalisés, ce qui peut avoir une mauvaise répercussion sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Il s'agit pour les cabinets à se servir de leurs connaissances en la matière et dans la limite des prescriptions fiscales en vigueur pour aider les PME dans la minimisation de leurs charges fiscales sans une intention de fraude ou d'abus de droit. La minimisation de la charge de l'impôt par l'utilisation des différentes techniques d'optimisation a un effet positif sur la trésorerie de l'entreprise et contribue indirectement à l'amélioration de ses performances.

### ➤ *Audit fiscal*

Les PME font recours à la prestation des cabinets fiscaux pour se faire auditer soit 10%. Cet audit permet à ces dernières d'identifier les risques fiscaux auxquels elles sont exposées en vue de prendre des mesures correctives. Mais au nombre des entreprises, peu sont celles qui s'adressent à un cabinet pour l'audit fiscal à cause peut-être de coût que cela engendre. Le cabinet doit veiller à ce que le cadre fiscal de l'entreprise audité soit établi de telle manière que l'entreprise supporte le minimum d'impôt en toute légalité. Il ne s'agit pas là d'entraîner les entreprises dans une tentative de fraude ou d'évasion fiscale mais de leur assurer une gestion saine encore qualifiée d'habilité fiscale. En effet, il est légitime pour toute entreprise de sauvegarder dans la limite de la loi ses intérêts.

### ➤ *Informations fiscales*

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

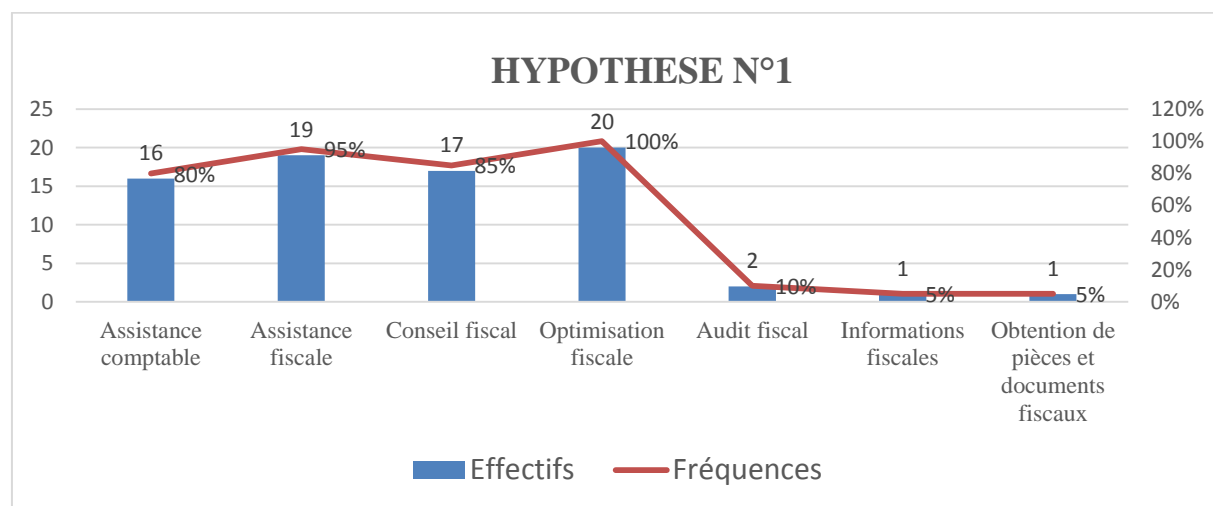
Elles font recours à la prestation des cabinets fiscaux en vue de chercher des informations relatives aux dispositions fiscales en vigueur à cause du fait que les dispositions changent aux rythmes des lois de finance qui varient d'une année à une autre soit 05%. Autrement dit, à cause de l'instabilité des textes fiscaux. Peu sont également celles qui s'adressent aux cabinets fiscaux dans ce sens.

### ➤ *Obtention de pièces et documents fiscaux*

Ici, les PME passent par l'intermédiaire des cabinets fiscaux pour obtenir des documents fiscaux dont elles ont besoin auprès de l'administration fiscale soit 05%. Il s'agit par exemple de l'attestation fiscale ou le traitement d'un dossier fiscal sur lequel intervient le cabinet afin de stimuler les procédures.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats de la première hypothèse

### **Graphique N°1: Représentation graphique des résultats de l'hypothèse N°1**



**Source:** Réalisé par nous-même à partir des données de notre enquête

L'analyse de ce tableau révèle que, 80% des PME font recours à un cabinet fiscal pour l'assistance comptable, 95% pour assistance fiscale, 85% pour le conseil

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

fiscal, 100% pour l'optimisation fiscale, 10% pour l'audit fiscal, 5% pour l'information fiscale et l'obtention de pièces et documents fiscaux. Cela explique que la plupart des PME recourent aux cabinets en vue de l'assistance comptable et fiscale, conseil fiscal et par-dessus tout optimiser la fiscalité en vue de maximiser le résultat net après impôt. Ce qui explique d'ailleurs le fait que Les entreprises ne se contentent plus de subir la fiscalité mais de l'utilisent comme une variable participative à la gestion de l'entreprise : Comme tout autre branche du droit, le droit fiscal a été le plus souvent subi par les entreprises. Tout serait si simple si le système fiscal ne comportait aucune ambiguïté. Mais les entreprises ont aujourd'hui pleinement conscience que la fiscalité se gère et ne se subit plus.

### ➤ **Présentation et analyse des résultats liés à l'hypothèse N°2**

#### **Tableau 5 : Présentation des résultats liés à l'hypothèse N°2**

**Question** : Avez-vous limité les risques de redressement fiscal après avoir recouru à un cabinet fiscal ?

Modalités	Effectifs	Fréquence
OUI	14	70%
NON	06	30%

**Source** : Données de l'enquête

#### **Commentaire** :

De ce tableau, nous constatons qu'au nombre des PME constituées en échantillon ayant fait recours à la prestation des cabinets fiscaux, plus de la moitié ont pu limiter les risques fiscaux. Ce qui justifie le rôle crucial que jouent les cabinets

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

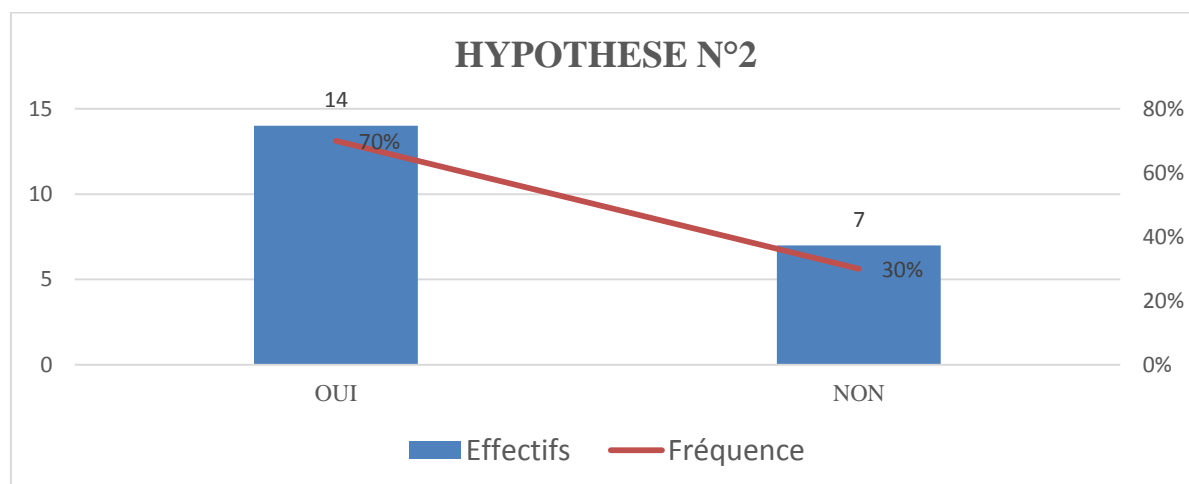
---

fiscaux dans tous les systèmes fiscaux en général et en l'occurrence celui du Bénin. Ce rôle consiste dans un monde où les codes fiscaux gagnent chaque jour en complexité, à aider les entreprises et surtout les PME, à les respecter et à comprendre la complexité de la législation, en particulier au vu du caractère international des entreprises. Mais force est de constater par ailleurs que parmi les PME questionnées, il y en a qui n'ont pas pu malgré leur recours à la prestation d'un cabinet fiscal limiter les risques fiscaux. Ce constat peut s'expliquer par différents facteurs qu'on peut retracer au niveau des entreprises. Nous pouvons parler de la négligence des PME dans l'application de leurs obligations fiscales. Parce que signalons au passage qu'au cours de nos investigations de terrain nous avons remarqué que des entreprises malgré qu'elles soient assistées d'une manière ou d'une autre par les cabinets cherchent toujours à dissimuler des informations dont peuvent se servir ces derniers pour jouer pleinement leur rôle dans le système fiscal. Ou autrement elles ne prennent pas en considération les conseils prodigués, les orientations fiscales données par les cabinets. Donc on peut dire que, ce sont les PME qui ont donné d'importance à l'assistance des cabinets fiscaux qui ont pu, plus ou moins réussir à limiter les risques liés au système fiscal.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats de la deuxième hypothèse

### **Graphique N°2 : Représentation graphique des résultats de l'hypothèse N°2**

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux



**Source:** Réalisé par nous-même à partir des données de notre enquête

Il ressort de l'analyse des données de ce tableau que 70% des PME faisant recours à un cabinet fiscal affirment avoir réduit les risques de redressement fiscal compte tenu de la mise en veille par le cabinet contre les éventuelles irrégularités fiscales et comptables que l'entreprise aurait commises. Mais force est de constater que 30% des PME interrogées, affirment n'avoir pas limité les risques de redressement fiscal.

### **PARAGRAPH 2 : Vérification des hypothèses**

#### ▪ **Degré de validation de l'hypothèse liée à l'optimisation fiscale**

Suite aux résultats de nos enquêtes nous constatons que les 20 PME (tableau 3) constituées en échantillon ont coché pour avoir fait recours au cabinet pour l'optimisation fiscale soit un taux de 100%.

Pour la vérification de cette hypothèse nous avons fixé toute modalité représentant des entreprises interrogées et qui rassemblera le plus grand nombre pour le recours soit un taux de 80% au moins. Cela nous amène à conclure que l'hypothèse selon laquelle l'optimisation fiscale explique le recours des PME aux cabinets fiscaux est vérifiée.

### ▪ **Degré de validation de l'hypothèse liée à la limite du risque de redressement fiscal**

De l'analyse des données d'enquête sur un effectif de 20 PME ayant fait recours à un cabinet fiscal, 14 PME soit un taux de 70% des enquêtées ont affirmé s'être limitées du risque de redressement fiscal après leur recours.

Pour la vérification de cette hypothèse nous avons fixé comme seuil de décision, la modalité ayant l'effectif le plus élevé, soit un taux de 50% au moins. On peut donc conclure que notre hypothèse selon laquelle le recours des PME aux cabinets fiscaux limite le risque de redressement fiscal est vérifiée.

## **SECTION II : Suggestions**

Cette partie est consacrée à des suggestions. Celles-ci sont aussi bien à l'endroit des PME et des cabinets fiscaux (paragraphe 1) qu'à l'endroit de l'Etat (paragraphe 2).

### **PARAGRAPHE 1 : Suggestions à l'endroit des PME et des cabinets fiscaux**

#### **◆ Suggestions à l'endroit des PME**

Nos suggestions s'articulent aux points suivants :

- Mettre à la disposition du cabinet fiscal toutes les pièces comptables et fiscales dont il a besoin pour jouer pleinement son rôle d'intermédiaire fiscal et le mettre au courant de toutes éventuelles décisions ayant une incidence fiscale sur l'entreprise en vue de faciliter la tâche au cabinet et de

ne plus être sanctionnées pour des irrégularités fiscales malgré qu'elles sont assistées;

- Se garder de tout abus de droit dans la pratique de l'optimisation fiscale de peur qu'elles ne soient accusées de fraude fiscale et par conséquent subir des redressements fiscaux ;
- Mettre en place une fonction fiscale au sein de l'entreprise en vue d'assurer entre autres : la conformité aux lois et réglementations fiscales en vigueur, de produire une information fiscale de qualité vis-à-vis de l'administration fiscale, d'assurer un pilotage fiscal efficace de l'entreprise grâce à la mise en place d'indicateurs de performance fiscale, d'assurer la traçabilité des opérations et de la documentation afin d'attester de la fiabilité des chiffres fiscaux.

### ♦ **Suggestions à l'endroit des cabinets fiscaux**

A ce niveau, nous suggérons aux cabinets fiscaux d'informer les contribuables sur les avantages à recourir à leurs prestations mais aussi de favoriser un accès facile de recours par ces derniers en matière de fixation des honoraires afin que toutes entreprises quelle que soit sa taille, puisse bénéficier de ces prestations. En outre, ils sont appelés à se garder de toute tentative de se servir de leur connaissance dans la matière pour aider les PME à frauder l'assiette de l'administration fiscale ou à s'évader du paiement des impôts. Particulièrement, ils doivent rester vigilants au risque de se voir reprocher un manquement à ses obligations contractuelles ou une complicité dans les opérations de fraude et d'évasion fiscale.

## **PARAGRAPHE 2 : Suggestions à l'endroit de l'Etat**

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Les cabinets fiscaux sont des cabinets juridiques, comptables ou autres fournissant aux entreprises des services de conseil, d'assistance, notamment en matière fiscale. En effet, nous suggérons à l'Etat de veiller à ce que les cabinets fiscaux se plient à des règles déontologiques minimales ou possèdent des qualifications requises par la législation afin que la profession de conseil fiscal ou d'intermédiaire fiscal soit une réalité tangible au Bénin. Cela, d'autant plus que les cabinets fiscaux jouent un rôle prépondérant dans le système fiscal Béninois en aidant les entreprises qu'elles soient petites, moyennes ou grandes à gérer au mieux leurs affaires en tenant compte des contraintes et des dispositions fiscales en vigueur à cause de sa multiplicité, sa complexité et l'instabilité de ses textes, débouchant souvent sur des risques fiscaux pour les contribuables.

**CONCLUSION**

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

Au terme de cette analyse, nous concluons que les PME sont des moteurs importants pour la création d'emplois et de l'innovation dans divers secteurs. Elles représentent une force économique importante, suscitant l'intérêt des investisseurs et des responsables des Administrations fiscales. Le système fiscal à un impact direct sur la trésorerie, la rentabilité et la sécurité de l'entreprise, la gestion fiscale revêt de nos jours une importance particulière dans la vie de l'entreprise.

Conscient des risques émanant des contrôles fiscaux d'une part, et des avantages et opportunités fiscales offerts par la législation fiscale d'autre part, le chef d'entreprise doit intégrer la dimension fiscale dans la gestion et la stratégie de l'entreprise.

Ainsi il est indispensable aux PME de recourir aux cabinets fiscaux car ces derniers pourront, compte tenu de leur qualité de praticien au quotidien de la fiscalité, les aider à éviter les sanctions de la part de l'administration fiscale, à pratiquer une bonne gestion aux meilleurs conditions d'efficience et de limiter les risques de redressement fiscal.

Toute œuvre humaine étant perfectible, ce document reste ouvert à toutes recherches allant dans le sens de son approfondissement.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

- Ahounou Farid & Nouta S Olivia (2010), *assistance comptable du cabinet l'expertconseil SARL aux PME : évaluation et propositions d'amélioration*, Institut supérieur de management Adonai, mémoire de licence en audit et contrôle de gestion
- Azondekon Sènamèdé Eschyle Clément (1999), *L'importance du conseil fiscal dans le règlement des litiges fiscaux*, ENAM, UAC, mémoire de DTS, Cycle I Administration des Impôts Option : Administration des Finances ;
- Baccouche, N. (2009). Environnement fiscal de l'entreprise en Tunisie. 24<sup>ème</sup> édition des journées de l'entreprise. Institut Arabe des chefs d'Entreprises le 11& 12 décembre 2009, 52 p ;
- Besancon (V.) «*Optimisation fiscale et abus de droit : l'exemple des entreprises dans la jurisprudence depuis 1994* », Mémoire en vue de l'obtention du D.E.A. de droit des affaires, Université ROBERT SCHUMAN, STRASBOURG III, 2000.
- Chadeaux (M.), J.L.Rossignol, "*La performance fiscale des entreprises*", Revue du Droit Fiscal n°30-35,27 juillet 2006, p.1450 ;
- Chadeaux (M.), *L'audit fiscal*, Editions Litec, 1987, p.39
- Cozian Maurice (1984), *Les grands principes de la fiscalité des entreprises*, 2<sup>em</sup> Edition LITEC ;
- Cozian Maurice, Debiossy Florence (2010), *Précis de fiscalité des entreprises*, 33<sup>e</sup> Edition, LITEC ;
- Fidèle C. Dossa et Boris S. Gbetoenonmon (2012), *contribution des cabinets de conseils fiscaux à la gestion prévisionnelle des risques fiscaux dans les PME*, mémoire de licence en finance comptabilité à L'ENEAM
- Grageda, E. (2010) *interaction entre gestion de l'impôt et gouvernance d'entreprise dans mexico*.

- Hounyo Jonas (2012), *analyse de l'efficacité de la vérification générale de la comptabilité au Bénin*, mémoire pour l'obtention du diplôme de l'ENA cycle III en impôt ;
- Isséré Kévin Dossou Dowo & Sylvanus Ayéman Sourou Akpaki (2010), *importance de l'assistance des entreprises par des cabinets d'expertise comptable*, mémoire de licence en science de gestion à l'Université catholique de Lille/ Université polytechnique internationale du Bénin.
- Jean-Pascal Regoli, 2001,) *audit des choix fiscaux dans l'entreprise*
- Mme Mouna Guedrib Ben Abderrahmen (2013), *impact des mécanismes internes de gouvernance sur le risque fiscal*, thèse de doctorat en Science de Gestion à l'Université de Franche-Comté.
- Mohamed (M.) Ben Hadj Saad (2009), *l'audit fiscal dans les pme : proposition d'une démarche pour l'expert-comptable*, mémoire pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable en Faculte des Sciences Economiques et de Gestion UNIVERSITE DE SFAX ;
- Serlooten P. (2007). *Liberté de gestion et droit fiscal : la réalité et le renouvellement de l'encadrement de la liberté*. Revue de droit.12 : p 6-11
- Naban, Sarvana Kumar, S. (2009). *Gestion du risque de l'impôt d'une perspective légale*. 1: p 28-33
- Neubig, T. Sangha B. (2004), *risque de l'impôt exécutif*. pp 114-119 ;
- Rossignol, J.L (2002a). *Risque et fiscalité de l'entreprise*. Droit et patrimoine. 109 : pp. 26-30
- Yaich (R.), « *L'impôt sur les Sociétés 2007: Maîtrise des risques fiscaux* », Les Editions Raouf Yaich, 2007 ;
- Yaich (R.), *Théorie et principes fiscaux*, Editions Raouf Yaich, Sfax, 2004 ;

### **SITES WEB**

- [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com), visité en Mars 2015
- [www.wikipédia.org/redressement fiscal](http://www.wikipédia.org/redressement_fiscal), visité en Mars 2015
- [www.deloitte.com](http://www.deloitte.com), visité en Mars 2015
- [www.bj.airliquide.com](http://www.bj.airliquide.com), visité en Mars 2015
- Charte (2005) « *charte nationale des PME/PMI*, organisée par l'ancien chef de l'Etat Mathieu KERKOU ;
- Dictionnaire LAROUSSE (2010) ;
- OCDE (2004). Gestion du risque d'indiscipline fiscale : gérer et améliorer la discipline fiscale. Forum sur l'administration de l'impôt ;
- OCDE (2009). Etude du role des intermédiaires fiscaux p.95.

**ANNEXES**

ANNEXE : Questionnaire de recherche et Guide d'entretien

**QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE 1**

Bonjour monsieur,

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de licence professionnelle en Comptabilité Audit et Contrôle de Gestion (CACG) à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi sur le thème : « **les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux** ». Nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillance le questionnaire qui suit :

1- Quels sont d'après vous les déterminants de votre recours à un cabinet fiscal ?

Assistance comptable.....

Assistance fiscale .....

Conseil fiscal.....

Audit fiscal.....

Optimisation fiscale.....

Informations sur les dispositions fiscales.....

Obtention de pièces et documents fiscaux au niveau du fisc.....

2- Avez-vous fait l'objet d'un redressement fiscal une fois ?

OUI

NON

Si OUI combien de fois ?.....

3- Avez-vous été victime d'un rappel d'impôt ou avez-vous payé des pénalités ?

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

OUI

NON

Si OUI, quelles en sont les causes et conséquences ?.....

4- Avez-vous bénéficié une fois des avantages fiscaux ?

OUI

NON

Si OUI, citez quelques-uns.....

.....

5- Avez-vous limité les risques de redressement fiscal après avoir recouru à un cabinet fiscal ?

OUI

NON

### GUIDE D'ENTRETIEN 1

- Bonjour monsieur,

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation en Gestion ; filière Comptabilité Audit et Contrôle de Gestion, à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), nous effectuons une enquête sur « **les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux** », dans le but de connaître vos difficultés et vos attentes sur la question et pour participer à son amélioration. Nous vous prions de bien vouloir apporter votre contribution à la réalisation de cette étude en nous donnant votre avis sur les sujets suivants :

- Les déterminants de recours des PME à un cabinet fiscal ;
- Les rappels d'impôt : Causes et conséquences ;

## Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

- Les conséquences de recours des PME à un cabinet fiscal : conséquences positives.

**TABLE DES MATIERES**

# Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS .....	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	vii
RESUME.....	viii
SOMMAIRE .....	ix
SECTION I : Cadre de l'étude .....	4
PARAGRAPHE1 : Historique et mission de PRUNELLE D'AFRIK SARL.....	4
A- Historique .....	4
B- Mission.....	4
PARAGRAPHE 2 : Structure organisationnelle et ressources.....	6
A- Structure organisationnelle.....	6
B- Ressources .....	9
SECTION II : Observations de stage et état des lieux .....	10
PARAGRAPHE 1 : Observations de stage .....	11
A- Mécanisme de fonctionnement du service "Secrétariat-Comptable" .....	11
B- Mécanisme de fonctionnement du service "Appui technique".....	11
PARAGRAPHE 2 : Etats des lieux .....	12
A- Forces et opportunités.....	12
B- Faiblesses.....	13
SECTION I : Cadre théorique de l'étude .....	16
PARAGRAPHE 1: Problématique, objectifs et Intérêt de l'étude .....	16
A- Problématique.....	16
B- Objectifs de la recherche .....	18
C- Intérêt de la recherche .....	18
PARAGRAPHE 2 : Revue de littérature et Hypothèses de la recherche .....	19
A- Clarification de quelques concepts de la recherche.....	19
B- Revue de littérature.....	21
C- Hypothèses de la recherche .....	36
SECTION II : Méthodologie de recherche.....	37
PARAGRAPHE 1 : Outils et techniques de collecte de données.....	37

# Les déterminants de recours des PME aux cabinets fiscaux

---

A-	Approche documentaire.....	37
B-	Approche qualitative .....	37
C-	Approche quantitative .....	38
PARAGRAPHE 2 : Outils et techniques de traitement, analyse des données et le cadre opératoire.....		39
-	Dépouillement .....	40
-	Tableaux .....	40
-	Graphes.....	40
-	Logiciels .....	40
C-	Cadre opératoire de vérification des hypothèses .....	40
□	Limites et Difficultés de la recherche.....	41
SECTION I: Présentation et analyse des résultats .....		43
PARAGRAPHE1: Présentation et analyse des résultats de l'enquête.....		43
PARAGRAPHE 2 : Vvérification des hypothèses .....		50
SECTION II : Suggestions .....		51
CONCLUSION .....		50
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE.....		51
ANNEXES		
TABLE DES MATIERES		